

La solidarité

Société en faveur de l'enfance malheureuse
et pour l'étude de questions sociales

130 ANS
1882 - 2012



Socialinfo **Jean-Pierre Fragnière**

Sommaire

- 1. Promouvoir la solidarité**
- 2. Chronologie**
- 3. Un 24 octobre**
- 4. Gueux, mendiants et vagabonds**
- 5. Le travail des enfants**
- 6. Enfants pauvres au travail**
- 7. Les lois sur les fabriques**
- 8. Christianisme social**
- 9. Avec Charles Secrétan**
- 10. Les valeurs de la franc-maçonnerie**
- 11. Le franc-maçon et le cardinal**
- 12. Bismarck, le chancelier**
- 13. Léon XIII et Rerum novarum**
- 14. Les portes de l'Hôtel de Ville**
- 15. La Fondation de la Solidarité**
- 16. Agir et innover**
- 17. Pour demain**

Tout cela ne tombe pas du ciel.
Cela s'apprend, se discute et se partage.

Aux sources de *La solidarité*

Naissance et développement d'un
mouvement d'action sociale
au coeur du canton de Vaud

« *La solidarité* »
fondée le 24 octobre **1882**
à Lausanne.

© Éditions **Socialinfo**, Mont-Tendre 28, 1007 Lausanne - CH
e-mail : livres@socialinfo.ch - site: www.socialinfo.ch/dag

Aidons-nous. Aimons-nous !



Pour les enfants de la „Solidarité“ !



Promouvoir la solidarité

Ce 25 mai 1882, le tunnel du Gothard est enfin ouvert. Cet événement majeur n'a pas besoin de la télévision pour habiter les conversations dans les pintes vaudoises. L'événement est porteur d'une forte espérance dans toute l'Europe.

Pourtant, les temps sont difficiles. L'industrialisation massive est secouée par des crises, elle induit son train de souffrances, d'inégalités, de misère. Les victimes sont bien visibles, au quotidien : les travailleurs précaires, les familles fragilisées par le moindre coup du sort, l'accident ou la maladie. Pire, le travail des enfants résiste aux déclarations et aux promesses oiseuses des employeurs et des magistrats. La misère rôde, elle fait peur, elle arrache des larmes, elle nourrit les inquiétudes des classes dominantes et des nantis. Des groupes sociaux majeurs se mobilisent, portés par des motivations souvent contradictoires ; ils convergent parfois sur fond de méfiance. Pendant que les mouvements inspirés par le socialisme organisent la résistance et la lutte, d'autres milieux promettent la potence ou la pitié à tous ces malheureux.

Les tensions vont conduire à la mise en place des assurances sociales, puis de la sécurité sociale embrassant la protection contre une palette de risques toujours plus large (vieillesse, maladie, invalidité, accidents, charge d'enfants, etc.).

Chronologie

Ici et là émergent des initiatives qui balisent les premiers pas des mouvements sociaux et des institutions qui permettront de pratiquer la solidarité.

C'est ainsi que le 24 octobre 1882, à l'Hôtel de Ville de Lausanne, une centaine de citoyens se réunissent et adoptent les statuts de « *La solidarité* » (Société en faveur de l'enfance malheureuse et pour l'étude de questions sociales).

130 ans déjà !

Ce livret se propose de rappeler cette initiative et de transmettre le projet retenu par les pionniers fondateurs.

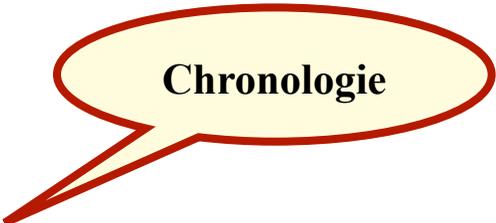
Nous avons choisi d'accorder une large place au contexte dans lequel une telle initiative a pu voir le jour. Nous croyons que ce projet est encore porteur de sens et peut trouver place dans le vaste ensemble d'institutions et d'actions qui constitue la sécurité sociale en ce début du XXI^e siècle.

Nous verrons pourquoi.

Jean-Pierre Fragnière

N.B. Aujourd'hui, *La solidarité* c'est une Fondation dont le siège est à Lausanne. Son Conseil gère une somme de quelque deux millions de francs issus de dons privés et de legs. Les produits annuels sont distribués de manière très souple à des familles et à des enfants qui doivent faire face à des situations d'urgence (qui, pour diverses raisons, ne peuvent être prises en charge par les institutions publiques). La Fondation prend également des initiatives pour promouvoir l'exercice de la solidarité.





Chronologie

- 1803 : Vaud entre dans la Confédération, il compte alors 144'500 habitants (*en 2012 : 710'000*)
- 1840 : Le docteur Louis René Villermé publie le tableau de l'état physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de coton, de laine et de soie
- 1845 : Friedrich Engels publie *La situation de la classe laborieuse en Angleterre*
- 1845 : La dernière guerre civile, du nom de *Sonderbund* éclate en Suisse
- 1848 : Adoption de la Constitution fédérale
- 1848 : Jonas Furrer, 43 ans, cofondateur en 1844 de la Grande loge maçonnique Suisse Alpina est élu premier Président de la Confédération
- 1848 : Manifeste du parti communiste signé par Karl Marx et Friedrich Engels
- 1850 : Rapport du Comité Thiers, manifeste libéral
- 1855 : L'école polytechnique fédérale est fondée à Zurich
- 1856 : Victor Hugo publie le poème « Où vont tous ces enfants ? »
- 1858 : Le Kulturkampf (combat pour la civilisation) apparaît en Prusse
- 1863 : Henri Dunand fonde la Croix-Rouge
- 1865 : Mouvement socialiste religieux protestant
- 1866 : **Charles Secrétan** reprend son enseignement à Lausanne et rédige les bases de son ouvrage : *La question sociale*
- 1870 : Guerre franco-allemande. La Suisse proclame sa neutralité. Elle accueille l'armée française en déroute du général Bourbaki (autour de Vallorbe)

Chronologie

- 1874 : Révision totale de la Constitution fédérale (introduction du référendum)
- 1877 : Le peuple suisse dit « oui » à la loi sur les fabriques
- 1879 : Fondation de l'union suisse des arts et métiers (USAM)
- 1880 : Création de l'union syndicale suisse (USS)
- 1881 : Bismarck lance les *lois sur les assurances*
- 1881 : Charles Chappuis et Charles Dufour rédigent le projet de *La solidarité*
- 1882 : Création, à Lausanne, de *La solidarité* (24 octobre)**
- 1882 : Mise en service de la ligne ferroviaire du Gothard
- 1883 : **Louis Ruchonnet**, membre de *La solidarité*, est élu Président de la Confédération
- 1888 : Création du parti socialiste suisse (PSS)
- 1890 : Solidarisme, Wilfred Monod
- 1891 : Le 1er août est proclamé Fête nationale
- 1891 : Le Pape Léon XIII publie l'encyclique *Rerum novarum*
- 1894 : Création du parti radical-démocratique suisse, à Olten
- 1896 : Création de la Revue du christianisme social
- 1898 : Les chemins de fer fédéraux sont créés à la suite d'une votation populaire
- 1902 : Rilke publie *Le livre de la pauvreté et de la mort*
- 1914 : La Première guerre mondiale éclate
- 1918 : Grève générale en Suisse
- 1920 : la Suisse adhère à la Société des Nations (SDN) dont le siège est à Genève
- 1937 : Signature de la *paix du travail*
- 1943 : Le Conseil fédéral accueille en son sein le premier socialiste (Ernst Nobs)
- 1947 : L'assurance-vieillesse et survivants (AVS) est créée
- 2012 : *La solidarité* a **130 ans**
-



Un 24 octobre

Il pleut et il vente...

Une de ces averses qui durent. Il a bien fallu que nos deux amis trouvent refuge en café de Chauderon. À 17h00, l'endroit est encore calme et on y sert un excellent Dézaley de chez Jean Monod.

Nos deux amis ? Bernard Vuilleumier est administrateur à la Compagnie du Simplon. Les affaires sont difficiles, mais l'avenir plein de promesses. La mise en service, en mai, de la ligne ferroviaire du Gothard est un succès, les locomotives à vapeur tiennent la distance, les voyageurs sont satisfaits. On prévoit un million de clients pour la première année. De quoi se récon-cilier avec le projet.

Son compère, l'avocat-notaire André Bergier en rajoute. Il rentre de Zurich où il a assisté à la mise en service du premier tramway hippomobile : trois lignes d'un coup, elles rayonnent depuis la Paradeplatz. Tout semble bien fonctionner, d'autant plus que les techniques d'attelage se sont nettement améliorées avec l'apparition du collier Braun.

Baissant la voix, Vuilleumier évoque sa rencontre de la veille avec un lointain cousin arrivé de Dijon. **À Paris, les lois Jules Ferry, un franc-maçon, ami de Louis Ruchonnet, ont été votées avec le fort appui des « républicains opportunistes ».** Elles rendent l'école gratuite, l'éducation obligatoire et l'enseignement

La solidarité

public laïque. « Cela va stimuler les débats chez nous ! » affirme notre administrateur. Mais c'est aussi un bel encouragement pour les pionniers, par exemple la commune de Rüti qui a décidé de faire délivrer gratuitement dans les écoles tous les objets (papier, plumes, livres, etc.) dont les élèves ont besoin. Dans le district de l'école secondaire d'Elgg, on va plus loin encore et, depuis longtemps déjà, on distribue gratuitement, en hiver, aux frais de la commune, de la soupe, du pain et de la viande aux élèves indigents.

À la table voisine, un marchand de chevaux descendu de La Chaux-de-Fonds s'enquiert de ce que l'on appelle déjà la catastrophe de la Broye.

Le maître chapelier Barras, tout juste arrivé de Payerne, dresse un tableau sombre : les pluies persistantes des derniers jours ont fait beaucoup de ravages un peu partout. La nouvelle Broye, qui est arrivée presque partout à la hauteur des berges, a rompu sa digue au-dessus du pont de St-Aubin, et l'eau s'est précipitée par cette issue dans tout le marais de Domdidier et, de là, en traversant la route de St-Aubin qu'elle a endommagée et en passant par l'aqueduc à droite du pont, elle a inondé les longs prés. Ceux-ci se sont transformés en un vaste lac dont les vagues, chassées par un vent violent, viennent battre en brèche les talus de la nouvelle route de Villars-le-Grand. Ces digues tiennent bon jusqu'à présent, mais elles pourraient bien subir de graves dommages, si le mauvais temps continue. Les canaux d'évidement sont pleins ou obstrués, et il faudra encore quelques jours pour que la Broye soit rentrée dans son lit naturel.

En attendant, les pommes de terre, raves et autres légumes qui ne sont pas encore recueillis dans ces régions, peuvent être considérés comme perdus, car il y aura bien du mal à aller les déterrer dans l'amas de limon et de boue qui les recouvre. La Glâne et le Grand Fossé ont aussi débordé et tous les marais des Villars sont sous l'eau. On craint la famine.

Dans les montagnes neuchâteloises, la crise frappe durement. Il faut se débrouiller. Le marchand de chevaux cite l'exemple de Mme Rouger qui s'est associée à sa belle-soeur ; elles ont mis une annonce dans l'Impartial, elles offrent leurs services pour « couper les choux et les raves ». Pendant ce temps, la Boulangerie sociale annonce une baisse : dès le 1er novembre, « le pain de qualité » se vendra 44 centimes le kilo.

Vuilleumier interrompt le visiteur Neuchâtelois. Il lui demande à brûle-pourpoint : « Je cherche une servante sérieuse et stylée. On en trouve dans votre région ? »

Le lecteur de journaux qui écoutait d'une oreille sort de sa poche un numéro plié en quatre du journal *Le Confédéré* publié à Martigny. D'une voix assurée, il lit à la cantonade une annonce qui semble écrite pour la circonstance.

« Le bureau de placement autorisé et recommandé de B. Bioley à Martigny-Bourg place, dans la quinzaine, toutes les servantes qui s'y adresseront, avec 12 à 20 fr. de gages par mois. Certificat exigé. Indiquer si c'est pour le canton de Vaud ou du Valais. »

Revenu à la lecture de son journal, à demi caché derrière la Feuille d'avis de Lausanne, le quidam s'écrie, d'une voix aiguë et anxieuse : « Ah ! Les voyous ! » Il fait partager à tout le café

La solidarité

la dernière information sur les événements intitulés : « Les désordres de Montceau-les-Mines ». L'entrefilet précise que les arrestations concernant l'affaire de Montceau-les-Mines continuent. Le journal poursuit : « On a arrêté samedi le nommé Faure, très connu à St-Etienne pour ses opinions anarchistes. Faut-il voir une nouvelle manifestation anarchiste dans la lettre de menaces que l'importante maison Japy Frères et Cie, de Beaucourt, a reçue vendredi dernier ? L'enveloppe était timbrée de Paris, boulevard Beaumarchais, et l'encre était rouge : « Le comité de la dynamite ordonne à MM. Japy frères d'avoir à augmenter tous leurs ouvriers, sans exception, de 30% dans les quinze jours, sans quoi toutes les usines sauteront et les exploiters Japy seront assassinés ; on peut prévenir toute la police, rien n'empêchera l'exécution ».

Un lourd silence s'installe, vite interrompu par la pendule qui sonne les huit heures.

Vuilleumier et Bergier se lèvent comme un seul homme. C'est l'heure ! Ils doivent descendre à l'Hôtel de Ville, ils ont été invités par Charles Chappuis à une réunion qui doit fonder une association orientée vers la pratique des solidarités. On y attend des personnalités honorablement connues. Pas question de se mettre en retard !

« Ce qui n'est point utile à l'essaim, n'est point utile à l'abeille. » *Montesquieu*

Gueux, mendiants et vagabonds

Les mendiants, les vagabonds, les gueux et les pauvres font peur, ils taraudent les bonnes consciences.

Pour s'en protéger, on a fourbi des armes et des règles. Parfois, on a dressé des obstacles, on les a repoussés à la hallebarde ou on leur a ordonné le cachot ou le billot. Le plus souvent on s'est borné à les chasser après avoir édicté des lois et des règlements. Pas facile de les faire appliquer. On n'a donc pas hésité à faire pression sur la maréchaussée ; on a aussi stipendié la délation.

Le Moyen Âge n'était pas tendre avec le pauvre. Pourtant, on lui reconnaissait une certaine dignité. En effet, l'aumône qui lui était offerte ouvrait au généreux bienfaiteur les portes du salut. Un « échange » d'une importance capitale.

Lorsque l'exercice de la charité a été « délégué » à des institutions, des couvents ou des oeuvres publiques, une distance s'est installée par le recours à cette forme de procuration. L'efficacité du système s'est émoussée.

Ni la pauvreté, ni surtout la misère, ne sont belles à voir. Pour beaucoup, elles sont insupportables ; des peintres excellent à souligner leurs contours hideux. Des hommes « pies », quelques princes éclairés, des moines et de saintes femmes pratiquent la charité, partagent leur manteau, soignent des ma-

La solidarité

lades, donnent à boire au prisonnier. Des esprits épris de liberté et d'humanisme se mettent à la tâche. Ils s'inscrivent dans des courants de pensée engagés dans la promotion de la démocratie par l'abolition des servitudes et des privilèges.

Entre les déshérités eux-mêmes, comme au sein des victimes, des mouvements de solidarité émergent, se cristallisent et peuvent devenir spectaculaires (la marche de Spartacus, la prise de la Bastille, les canuts de Lyon, la Commune de Paris, etc.).

Sans tomber dans le simplisme, ni vouloir abuser de l'amalgame, c'est une forme de convergence entre ces divers mouvements de pensée et d'action qui a constitué le terreau sur lequel a pu germer le projet « *La solidarité* » ainsi que de multiples initiatives « cousines » en Suisse et en Europe.

La bureaucratisation du traitement des pauvres

Les couvents et les hospices auxquels a été délégué l'essentiel des tâches liées à la gestion de la pauvreté peinent à assumer leur mission avec efficacité. De plus en plus, les cités, et singulièrement les communes, sont appelées à prendre le relais et à faire face aux afflux de pauvres et de vagabonds venus d'ailleurs, comme à la misère domestique, les indigents du lieu. C'est que la pauvreté est devenue essentiellement une tare, un échec, un produit du « vice » et des inconséquences de la conduite. En tout cas, elle tend à être lue comme un résidu dangereux, maîtrisable, obstacle au progrès et appelé à être éradiqué.

Éloignez-moi ces pauvres !

Le plus souvent, on a tenté de les écarter : ce qui signifie les détecter, les dissuader et les chasser. Le « *liber vagatorum* », publié au XVII^e siècle, met déjà en garde « contre les exploiters et les simulateurs. Il distingue 28 catégories de mendiants cherchant à se dérober au travail par toutes sortes de supercheries. Ce peuple de vagabonds se sert d'un jargon international et cette immense corporation, véritable État dans l'État, constitue un danger pour la sécurité matérielle et morale de la société. » On peut aussi avoir la main lourde. « En 1640, 236 mendiants qui avaient passé le Rhin furent exécutés à Bremgarten. Mais cette rigueur excessive ne peut être constante ; elle est limitée au moment où l'affluence et l'audace des vagabonds les rendent particulièrement obsédants et dangereux. On persévère - effort illusoire - dans les mesures destinées à faciliter l'identification des mendiants récidivistes : marques, tonsures, ablation des oreilles. On exigeait des mendiants la production de lettres d'autorisation ou même le port d'un insigne : ours de plomb, à Berne, écusson de métal, à Zurich, croix d'étoffe noire et blanche, à Fribourg. L'insigne doit être porté bien en évidence. »

La gestion de la chasse

L'imagination n'a pas manqué aux professionnels de l'ordre. Ainsi, le canton de Fribourg, pour ne prendre qu'un exemple, définit des règles drastiques « sur la manière de procéder dans la chasse qu'on doit donner à toute cette engeance inutile et pernicieuse de voleurs, vagabonds étrangers et gens sans aveu ;

La solidarité

pour en nettoyer le Pays, et en garantir les Habitants, tant en Ville qu'à la Campagne. »

Il définit cependant des mesures spéciales applicables aux « mendiants mâles qui sont en état de porter les armes. De tels individus ne seront soumis à aucune peine, mais seront, pour assurer leur subsistance et les forcer à se vouer à un état, livrés aux recruteurs pour les régiments suisses, pour servir pendant l'espace de quatre ans. » De plus, lisez bien : « Un gendarme qui n'aurait pas arrêté et conduit où il convient une personne mendiant, sera puni de la prison et destitué... Il sera accordé deux francs au rapporteur ... »

Un pauvre averti en vaut deux

En 1871, Adolphe Thiers devient le premier président de la Troisième République Française. Il annonçait un certain respect pour les pauvres. En mai de la même année, son gouvernement ordonne l'écrasement de la Commune de Paris.

« Le malheureux que nous rencontrons sur notre chemin, qui touche notre coeur, dont la vue nous arrache un sacrifice n'a cependant pas le droit de nous forcer à le secourir. Ce malheureux est un objet sacré. Dans les ingénieuses paraboles du christianisme, c'est peut-être un ange qui s'est caché sous la forme d'un malheureux pour mettre notre vertu à l'épreuve, mais s'il voulait nous contraindre à venir à son secours, nous extorquer ce que nous sommes portés à lui donner, ce ne serait plus un être sacré, ce serait un malfaiteur. » (Rapport du comité Thiers de janvier 1850)

Une pauvreté qui se cache



La maison
du poète à Veyras

Inutile de se voiler la face, le pauvre est le plus souvent honteux et résigné avant que d'être agressif et dangereux.

Entendons le poète :

« Les pauvres sont aussi silencieux que les choses, et quand au hasard des chemins un foyer les accueille ils y prennent place humblement comme des visages familiers et se confondent aux ombres vagues du décor, et s'effacent dans l'oubli comme des outils abandonnés.»

Rainer Maria Rilke,
Le livre de la pauvreté et de la mort

Compassion, répulsion et ambivalence

La pauvreté, valeur spirituelle et déchéance matérielle, a toujours inspiré des sentiments contradictoires de la part des individus : **compassion et répulsion, accueil et rejet, respect et mépris...**

Rien de plus hypocrite, écrit L. Paulian, que l'attitude de la société qui dit aux pauvres : « Je reconnais que tu ne peux travailler, je suis dans l'impossibilité de t'aider, je te défends de mendier et je te rappelle que le suicide est un crime devant Dieu ».

Et le médecin, politicien et historien vaudois A. Verdeil regrette

La solidarité

(en 1854) : « Les législateurs humains auraient dû épuiser leur génie à chercher les moyens de prévenir la misère et le crime avant que de penser à le punir ».

Dans ce climat, des femmes et des hommes se sont levés. Ils ont pris le parti des gueux, ils ont tenté de faire quelques pas sur le chemin de la réduction, si ce n'est de l'éradication de la misère.

Plusieurs de ces gens-là sont aux origines de *La solidarité*.



Avec Cosette



Le travail des enfants

Au coeur de la révolution industrielle, le travail des enfants apparaît comme un fait intolérable et le frein majeur aux espoirs de démocratie et de progrès. Il révèle aussi la face la plus sordide de la concurrence capitaliste acharnée que rien ne semble pouvoir arrêter.

La révolution industrielle nécessite une main-d'oeuvre abondante et la mécanisation permet « de remplacer dans les ateliers un plus grand nombre d'hommes par des enfants. Certains travaux ne peuvent être bien et facilement exécutés que par des enfants. La tâche qui leur est confiée exige une délicatesse dans les doigts pour rattacher les fils et une souplesse de corps pour se glisser sous toutes les parties du métier. Mais c'est avant tout par économie que les fabricants emploient les enfants. L'augmentation de la production provoque une concurrence effrénée et oblige à abaisser au maximum les prix de revient, et surtout le salaire des ouvriers. Quelques industriels ont bien essayé de ne pas employer des enfants : ils ont dû y renoncer, car les autres leur faisaient une concurrence trop redoutable. En général, on peut retenir 7 et 9 ans comme étant l'âge auquel les enfants sont communément admis. Beaucoup arrivent à l'âge d'homme ne sachant ni lire, ni écrire, affaiblis de corps et d'esprit, et ayant parfois puisé au sein des fabriques des leçons d'une immoralité précoce. Les enfants sont aussi employés dans les mines, dans les tours de potiers: « L'enfant, debout sur une

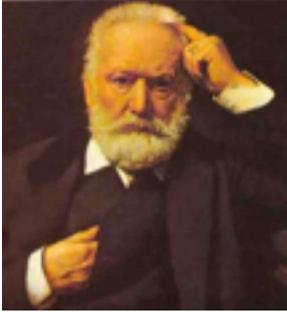
La solidarité

pédale et appuyé sur une traverse afin de se maintenir en équilibre, met le tour en action par un mouvement de sautellement qui est extrêmement fatigant ». En Angleterre, les conditions de travail des enfants sont effroyables. Des lois fixent l'âge d'entrée dans les fabriques (8 ans) et la durée du travail. Leur mise en application sera très lente; elles ne prévoient que des amendes faibles et ne seront que « très incomplètement appliquées ». Les inspecteurs du travail dont les fonctions sont gratuites se heurtent à la mauvaise volonté des employeurs, comme à celle des parents qui ne peuvent se passer du maigre appoint du salaire des enfants. De plus, la loi ignore totalement le monde agricole où les enfants échappent à la scolarisation. Ils sont employés... à la « conduite des bêtes de labour, la garde des troupeaux, la préparation et la distribution de la nourriture des animaux ».

L'exploitation de la main-d'œuvre infantine se répand rapidement au début du XIXe s., tout particulièrement dans le canton de Zurich et en Suisse orientale. Les filatures de coton font travailler des enfants âgés de 6 à 10 ans (parfois même plus jeunes) dans des conditions misérables (air vicié, lumière insuffisante, machines dangereuses) jusqu'à seize heures par jour, souvent aussi la nuit. Les conséquences sur leur développement physique et intellectuel sont dramatiques.

Le travail des enfants devient donc un problème social auquel les autorités réagissent en ordonnant des enquêtes qui débouchent, à Zurich, sur l'adoption, en 1815, d'une disposition relative aux mineurs en général et plus particulièrement à ceux employés dans les filatures mécaniques, interdisant le travail de nuit et le travail d'usine avant l'âge de 9 ans révolus et limitant

la durée journalière de travail à douze ou quatorze heures. Ces règles ne sont pas appliquées...



Le «grand homme»

On comprend le cri de Victor Hugo.

Où vont tous ces enfants ...

Où vont tous ces enfants dont pas un seul ne rit ?
Ces doux êtres pensifs que la fièvre maigrit ?
Ces filles de huit ans qu'on voit cheminer seules ?
Ils s'en vont travailler quinze heures sous des meules
Ils vont, de l'aube au soir, faire éternellement
Dans la même prison le même mouvement.
Accroupis sous les dents d'une machine sombre,
Monstre hideux qui mâche on ne sait quoi dans l'ombre,
Innocents dans un bagne, anges dans un enfer,
Ils travaillent. Tout est d'airain, tout est de fer.
Jamais on ne s'arrête et jamais on ne joue.
Aussi quelle pâleur ! la cendre est sur leur joue.
Il fait à peine jour, ils sont déjà bien las.

La solidarité

Ils ne comprennent rien à leur destin, hélas !
Ils semblent dire à Dieu : - Petits comme nous sommes,
Notre père, voyez ce que nous font les hommes !

Ô servitude infâme imposée à l'enfant !
Rachitisme ! travail dont le souffle étouffant
Défait ce qu'a fait Dieu ; qui tue, oeuvre insensée,
La beauté sur les fronts, dans les coeurs la pensée,
Et qui ferait - c'est là son fruit le plus certain ! -
D'Apollon un bossu, de Voltaire un crétin !
Travail mauvais qui prend l'âge tendre en sa serre,
Qui produit la richesse en créant la misère,
Qui se sert d'un enfant ainsi que d'un outil !
Progrès dont on demande : Où va-t-il ? que veut-il ?
Qui brise la jeunesse en fleur ! qui donne, en somme,
Une âme à la machine et la retire à l'homme !

Que ce travail, haï des mères, soit maudit !
Maudit comme le vice où l'on s'abâtardit,
Maudit comme l'opprobre et comme le blasphème !
Ô Dieu ! qu'il soit maudit au nom du travail même,
Au nom du vrai travail, sain, fécond, généreux,
Qui fait le peuple libre et qui rend l'homme heureux !

Victor Hugo *Les Contemplations*, 1856



Enfants pauvres au travail ?

Trois *instantanés*

Témoignage d'une fillette de 11 ans : 1842

« Je travaille au fond de la mine depuis trois ans pour le compte de mon père. Il me faut descendre à la fosse à deux heures du matin et j'en remonte à une ou deux heures de l'après-midi. Je me couche à six heures du soir pour être capable de recommencer le lendemain. À l'endroit de la fosse où je travaille, le gisement est en pente raide. Avec mon fardeau, j'ai quatre pentes ou échelles à remonter, avant d'arriver à la galerie principale de la mine. Mon travail c'est de remplir quatre à cinq wagonnets de deux cents kilos chacun. J'ai vingt voyages à faire pour remplir les cinq wagonnets. Quand je n'y arrive pas, je reçois une raclée. Je suis bien contente quand le travail est fini, parce que ça m'éreinte complètement. »

Conditions de travail

« Dans les mines travaillent des enfants de 4, 5, 7 ans. Le transport du charbon et du fer est un travail très dur, car il faut traîner ces matériaux dans d'assez grandes bennes, souvent sur de la terre humide ou dans l'eau, souvent par des passages si étroits que les travailleurs sont obligés d'aller à quatre pattes. »

Un inspecteur résigné et compréhensif

Sur 23 enfants de 7 à 13 ans qui sont employés à la filature de la Roche, 18 sont privés de toute instruction, même de l'instr-

La solidarité

uction religieuse. Il ajoute: « ... Les parents des enfants ne veulent pas envoyer leurs enfants aux écoles ; ils préfèrent que leurs fils, dès l'âge où ils peuvent travailler, leur gagnent quelques sous par jour. La misère est grande dans le ménage. D'ailleurs, ne vaut-il pas mieux les voir occupés à un travail peu fatigant que de les rencontrer continuellement, vagabonds insolents, par les rues du pays ?... »



Des pauvres



Les lois sur les fabriques

Quand la guerre de 1870 touche à sa fin, la Suisse se félicite d'avoir échappé à l'orage. Longtemps encore, dans les veillées, on racontera l'accueil de l'armée de Bourbaki en déroute.

La conjoncture économique est en phase de forte dépression. La concurrence se durcit, la pression sur les travailleurs s'intensifie sous le fouet de la compétition et de la mécanisation accélérée. Jusqu'où va-t-on tendre la corde ?

Une partie notable du patronat et de la bourgeoisie craint ce qu'elle nomme « des débordements populaires ». On se souvient de l'incendie criminel d'une fabrique de tissage à Uster, en 1832; les images hantent encore les esprits, même si cela reste un épisode isolé.

En parallèle renaît, le 1er juin 1873, la Fédération ouvrière suisse, organe faitier de protection des travailleurs découlant du rapprochement de plusieurs sections de la Société du Grütli, d'associations ouvrières et de syndicats.

Les domaines de l'entreprise et du travail relevaient des cantons. Avant 1877, seuls neuf d'entre eux avaient inscrit dans leur législation la protection de la jeunesse et trois, celle des ouvrières. La loi glaronnaise de 1864, sur les fabriques, introduit la journée de douze heures ; elle marque une étape importante.

La solidarité

La nécessité d'agir à l'échelle du pays se fait sentir après la publication des résultats d'une première enquête lancée par la Société suisse d'utilité publique, révélant les désastreuses conditions de vie et de travail des ouvriers d'usine. Dès lors, les mesures de protection des travailleurs font partie intégrante d'une vaste « politique du corps » visant à préserver la santé de la population. Un rapport de l'économiste Victor Böhmert sur la situation des travailleurs en usine (1868) retient l'attention du conseiller national Wilhelm Joos, un indépendant qui se situe dans la mouvance démocrate et partage nombre d'idées socialistes. Ce député expérimenté bénéficie d'une forte audience ; il dépose une motion demandant l'adoption d'une loi fédérale sur les fabriques.

Après une vaste consultation suscitant plus de soixante prises de position et une campagne de votation virulente, la loi fédérale de 1877 sur le travail en fabrique (loi sur les fabriques) est approuvée de justesse par 181'000 voix contre 170'000 ; elle entre en vigueur en 1878. La controverse a porté principalement sur la réglementation du temps de travail. Les mesures de protection visant les femmes n'ont pratiquement pas soulevé de discussion.

La loi sur les fabriques fixe la journée de travail normale à 11 heures (10 heures le samedi) et établit le principe de la responsabilité civile des employeurs pour les dommages corporels (accidents et maladies professionnelles). Elle introduit une protection spécifique pour les femmes et généralise celle des enfants.

Elle introduit une limitation du travail des femmes et des enfants, dont une interdiction de travailler en fabrique au-dessous de 14 ans et 8 heures de travail au maximum entre 14 et 16 ans;

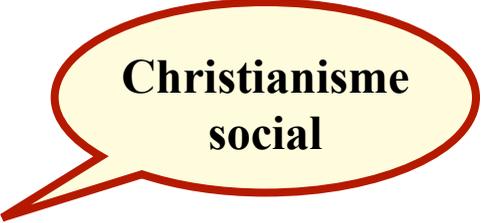
jusqu'à 18 ans, pas de travail de nuit ni le dimanche, comme pour les femmes ; dix semaines de congé maternité (non payé) « dont six après les couches ».

La législation constitue une première ingérence des pouvoirs publics dans les fabriques, considérées jusque-là comme domaine privé des employeurs. Dès lors, les règlements de fabrique sont contrôlés par les cantons, à qui incombe l'application de la loi. Un inspectorat fédéral des fabriques est instauré pour surveiller le respect des dispositions légales.

La mise en œuvre de cette loi, en particulier de ses articles concernant le temps de travail, est longue et ardue. Pourtant, sur les 1,2 million de travailleurs suisses, seuls 160'000 sont réellement concernés, car la loi ne touche pas les travailleurs du bâtiment et, surtout, les travailleurs agricoles. C'est loin d'être un détail pour un canton rural comme le canton de Vaud.

« Désormais la solidarité la plus nécessaire est celle de l'ensemble des habitants de la Terre. »

Albert Jacquard



Christianisme social

Après la Commune de Paris, beaucoup sont encore sous le choc des pavés, des barricades, des fusils et du massacre. La misère ouvrière révélée et violemment réprimée devient intolérable. Beaucoup d'esprits sont heurtés par le foulard rouge de Garroche.

Plusieurs ont dévoré le livre de Victor Hugo : Les misérables. Ils ont pleuré avec Cosette, ils ont retenu leur souffle face au destin de Jean Valjean.

Un réveil s'impose, fortement inscrit dans les milieux protestants et chez quelques pasteurs. Des voix s'élèvent pour dénoncer un enlisement du protestantisme, un oubli de cette forte tradition de soutien aux révoltes des pauvres. On dénonce les passivités face au massacre des anabaptistes qui prônaient la mise en oeuvre d'une forme de communautarisme ; on déplore l'abandon des disciples de Valdo, les pauvres de Lyon, réprimés, persécutés et chassés vers le Piémont.

Comme on peut l'imaginer dans une tradition religieuse fort peu hiérarchisée, des mouvements émergent de manière dispersée pour mettre un accent fort sur le soin aux déshérités et proposer un christianisme social qui deviendra plus tard un « socialisme chrétien ».

Mais la démarche n'est pas simple, ni aisée. Les mouvements devront faire face à des réactions de méfiance et de lourd scepticisme.

Nombre d'organisations ouvrières exprimeront clairement leur défiance, elles dénonceront des risques de récupération. Comme Lénine, exilé à Zurich, plusieurs ironiseront sur « ces pasteurs sociaux pleurnichards » qui tremblent devant les révoltes ouvrières et qui sont prêts à trahir au moindre coup dur.

Pourtant, cette tradition, ces mouvements, tendent à s'affirmer et à se traduire en actions visibles et parfois fort appréciées.

S'il fallait proposer trois images « locales », évoquons la création de La Source avec son premier dispensaire « professionnalisé » pouvant accueillir les pauvres (rue Alexandre Vinet, à deux pas de la confortable clinique Beaulieu).

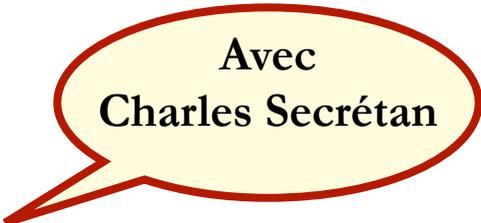
Évoquons la personnalité de Samuel Thévoz, un socialiste chrétien cofondateur et premier président du POP (parti ouvrier populaire) vaudois, en 1943.



Alexandre Vinet
Le théologien

Ou encore, plus tard, l'oeuvre d'André Biéler, professeur à l'Université de Lausanne, largement connu pour ses travaux d'éthique sociale et qui fut l'un des cofondateurs de la Déclaration de Berne.

Toute l'histoire de La solidarité est imprégnée de la pensée et de l'action de ces personnalités.



Avec Charles Secrétan

Quand vous prononcez le terme de « Mon repos » devant un Lausannois, il pense à la piscine, souvent au parking, quelquefois à l'immense bâtisse qui abrite le Tribunal fédéral entouré de ses jardins généreux. Le parc est limité au nord par la rue Charles Secrétan, avec sa vue plongeante et dégagée qui offre la ville jusqu'au lac, et au-delà.

C'est un beau cadeau qui a été offert au célèbre métaphysicien et moraliste vaudois qui, après avoir été son assistant et son suppléant à Bâle, a occupé la chaire d'Alexandre Vinet, à l'université de Lausanne.

Attaché aux idées libérales qu'avait défendues Alexandre Vinet, l'un des cofondateurs de l'Église dite « libre », Secrétan est aussi ce que l'on pourrait appeler un « penseur social majeur ».

Dans les *Études sociales*, publiées en 1880, Secrétan, connaisseur de Karl Marx, en apprécie les analyses, mais en récuse l'athéisme. Il dénote une menace de collectivisme dans le socialisme naissant : « L'égalité est contre nature, niveler, c'est mutiler, niveler, c'est écraser. » Préoccupé du sort des ouvriers, il redoute la guerre sociale : « La condition de la réforme sociale, c'est la confiance réciproque des classes appelées à réviser leurs accords. »

Il se révèle un précurseur inattendu dans un autre domaine majeur. En publiant le *Droit de la Femme*, Secrétan appuie le

mouvement abolitionniste, mais pose également la question des droits et des devoirs civiques ainsi que de **la promotion professionnelle de la femme.**

Son rayonnement sera majeur sur nombre de mouvements qui s'associeront pour créer «La solidarité». À plusieurs reprises, les conférenciers appelés à contribuer à la réflexion de l'association, se référeront à sa pensée et à ses suggestions.

C'est dans cette mouvance que se développe une doctrine de la solidarité. Elle se nourrit de la rencontre de plusieurs œuvres marquantes : « **L'Esprit positif** » d'Auguste Comte, « **La Médecine expérimentale** » de Claude Bernard, « **La Division sociale du travail** » d'Émile Durkheim et « **La Théologie pratique** » de Charles Secrétan.

Ces courants de pensée s'exprimeront aussi dans le « solidarisme » où l'action sociale et le développement moral se conjuguent pour l'avènement d'un homme nouveau. Il se propose ainsi d'articuler le message des prophètes et la prédication du Royaume à la compréhension socialiste de la dépendance réciproque de l'individu et de la société. Il s'agit d'établir la royauté du Christ dans tous les domaines et surtout dans le domaine social.

« Où la femme est restée muette, on n'a jamais entendu la voix de l'humanité. »

Charles Secrétan

Les valeurs de la franc-maçonnerie

La création de La Solidarité doit beaucoup à la réflexion et aux initiatives directes et indirectes de plusieurs francs-maçons.

On sait que la franc-maçonnerie est un mouvement universaliste aux objectifs d'ordre éthique et humaniste, qui se propose d'oeuvrer pour le progrès de l'humanité, avec un idéal de fraternité et de solidarité.

La franc-maçonnerie est organisée en Loges qui ont un fonctionnement fortement rituel. Les francs-maçons agissent de manière discrète, mais non secrète. L'entrée se fait par cooptation avec un cheminement initiatique qui a pour objectif d'éprouver la volonté et la bonne foi quant à l'adhésion à la démarche philosophique et humaniste de la franc-maçonnerie.

À cause de leurs engagements humanitaires, de leur liberté d'esprit et de leurs rejets de tout dogme, les francs-maçons ont souvent été persécutés au cours de l'histoire, notamment par l'Église catholique et par les nazis, en Allemagne.

La franc-maçonnerie place son action sous la devise « Liberté, Égalité, Fraternité » qu'elle complète avec Solidarité ; elle s'attache au principe fédérateur de Laïcité, entendu comme refus de tout dogmatisme.

« La vertu appelée solidarité, disait Léon Bourgeois, est l'union volontaire et le dévouement réciproque des hommes ». « Rien de durable ne se construit sans solidarité ». Elle exige autre chose que la charité, elle abandonne moins à l'initiative privée, elle attend davantage de l'organisation collective.

L'universalisme maçonnique, c'est le sentiment aussi de la solidarité des francs-maçons avec l'ensemble de la Fraternité humaine. Ce sentiment de solidarité, que le Maçon ne peut éluder, même dans le cadre de sa recherche intérieure, doit se manifester concrètement avec l'ensemble de la Fraternité humaine.

Il va ainsi valoriser l'efficacité dont l'engagement à exercer et à faire exercer la Liberté, non seulement de conscience, mais dans son sens le plus large de liberté positive.

Par la quête de l'efficacité (en particulier d'un point de vue économique), on obtient le surplus à la satisfaction des besoins, nécessaire pour exercer la solidarité qui constitue l'aspect concret de la Fraternité.

Cette solidarité, entendue comme la sauvegarde des droits naturels ne doit pas être comprise pour être applicable seulement à nos contemporains, consensus qui trop souvent conditionne nos agissements, mais il devrait plutôt se préoccuper d'assurer les mêmes droits aussi aux futures générations.

En définitive, la valeur d'égalité devrait être interprétée comme prévoyance, c'est-à-dire comme équité entre les générations de toutes les espèces.

On ne peut pas être libre d'être inefficace, c'est-à-dire non impliqué à atteindre les buts dictés par notre conscience. On ne peut pas être libre de ne pas employer nos talents.

La solidarité

On ne peut pas exercer la fraternité universelle seulement avec des mots : le caractère concret des résultats doit accompagner l'action, et seule l'efficacité nous permet de pratiquer cette solidarité éthique.

Enfin, si l'égalité revêt des connotations universelles, elle ne peut pas être limitée au temps dans lequel nous vivons.

Ces trois valeurs d'efficacité, de solidarité et de prévoyance sont strictement liées aux valeurs de Liberté, Égalité et Fraternité et constituent une voie unique qui relie l'éthique des intentions avec celle des résultats.



Le franc-maçon et le cardinal

Quand vous sortez de la gare de Lausanne, à gauche, vous vous engagez dans l'avenue Louis Ruchonnet. Les visiteurs du Comptoir suisse, ceux qui utilisent le train, le savent bien. Tout en bas, au numéro 3, ils aperçoivent les vitrines colorées de l'association Bénévolat-Vaud qui s'efforce de promouvoir la solidarité en renforçant la vie associative. Une intéressante initiative, soutenue par les pouvoirs publics. La rue est bien nommée. Qui était Louis Ruchonnet ?

Né à Lausanne en 1834, il a été Conseiller Fédéral de 1881 à 1893 (Parti radical-démocratique). Il a présidé la Confédération Suisse en 1883 et 1890. Initié à la Loge « Espérance et Cordia-

lité », il est Membre fondateur de la Loge « Liberté » à Lausanne, élu comme premier Vénérable de l'atelier en 1871.

Il a été l'un des fondateurs de La solidarité et, dans son testament, il a inscrit un legs significatif pour soutenir les projets en développement.

Personnage emblématique et l'un des promoteurs majeurs de La solidarité, il s'est engagé dans de multiples causes qui n'avaient pas toujours le soutien des notables radicaux et libéraux qui « tenaient » le canton.

Les historiens retiennent :



Le Président

Son vigoureux engagement contre la peine de mort.

Ses efforts inlassables et répétés pour améliorer la justice fiscale.

Son soutien à l'Armée du Salut et à ses activités sociales d'urgence.

Ses prises de position fermes contre toutes les manifestations d'antisémitisme.

Ses efforts en vue de promouvoir une école laïque accessible à tous.

Et puis, son rôle dans l'affaire Mermillod sur lequel nous reviendrons.

Ruchonnet s'attachera à établir une distinction entre le socialisme pacifique et les mouvements révolutionnaires.

Il incarne ces valeurs qui ont inspiré l'action de *La solidarité* en particulier la tolérance et l'ouverture.

On dit que Gaspard Mermillod fait partie de ces rares hommes d'Église qui, au XIXe siècle, comprirent la détresse de la classe ouvrière et l'urgence d'y porter remède. Il prit des positions qualifiées de courageuses à l'occasion d'une grève qui avait « désorganisé » l'horlogerie genevoise. « L'esprit chrétien seul est capable d'amener une solution entre le patron et l'ouvrier », clamait-il alors sans être toujours bien compris par tous, on le devine. Certains le regardaient comme un dangereux socialiste. Sa nomination comme curé à Genève se fait en pleine guerre du Sonderbund. Pour défendre les intérêts des catholiques de Genève, il fonde les *Annales catholiques de Genève*, revue mensuelle qui paraîtra pendant dix ans. Le *Courrier de Genève*, premier quotidien catholique de Suisse romande, lui succédera en 1868.

Quand le Grand Conseil genevois autorise la construction d'une église à Cornavin (la première église catholique construite au sein des murs de l'ancienne cité), il parcourt l'Europe entière en quête de fonds destinés à financer le nouvel édifice. Sa réputation d'orateur date de ces années-là.

Le ton monte ensuite entre les autorités genevoises et suisses et l'Église catholique, jusqu'à l'expulsion de l'évêque Mermillod du territoire de la Confédération par décret du gouvernement fédéral, en 1873. Il reste en exil en France voisine jusqu'à sa nomination comme évêque de Fribourg en 1883, l'année où Ruchonnet préside la Confédération.

Dans ce dossier majeur, Louis Ruchonnet occupe la fonction de chef et d'arbitre ; il choisit l'apaisement et les libertés... de l'autre.

De retour à Genève, Gaspard Mermillod crée l'*Union catholique d'études sociales* de Fribourg (où va s'élaborer la doctrine

reprise par le pape Léon XIII dans son encyclique « *Rerum novarum* » (1891).

Fondateur, avec d'autres, de l'université catholique de Fribourg, Mermillod accède au cardinalat et est appelé à Rome où il décède en 1892 (une année avant le Président Ruchonnet).

Ruchonnet et Mermillod n'étaient pas amis. Beaucoup de convictions profondes les opposaient ; ils partageaient plusieurs valeurs dites « sociales » ; leurs supporters respectifs ne se supportaient guère. Ils s'estimaient sans doute. Ils ont vraisemblablement beaucoup pratiqué la **tolérance et l'ouverture**. Au-delà de la raison d'État.

N.B : On dit que les bières « Cardinal » de Fribourg ont été nommées ainsi, dès 1890, en référence à l'accession de Gaspard Mermillod au cardinalat ! La brasserie du même nom vient de fermer, engloutie par Feldschlösschen. Une histoire de gros sous qui a produit quelques pauvres...



Le Cardinal



Bismarck, le chancelier

On évoque le nom de Bismarck comme celui du créateur des assurances sociales. On lui devrait l'essentiel de ce qui deviendra la sécurité sociale. Une date est inscrite dans les livres de souvenirs : le discours de l'empereur Guillaume devant le Reichstag, le 17 novembre 1881, présente l'architecture et le projet. Un discours rédigé par le Chancelier, bien entendu.

Bismarck est prussien, conservateur et monarchiste. Entré en politique dans les milieux de la droite dure, il élabore un projet qu'il conduira avec énergie et détermination. À l'horizon : construire une Allemagne forte sous l'égide de la Prusse.

L'action se développe en plusieurs étapes. D'abord, la victoire dans la guerre de 1870 et les mesures adoptées autour du tapis vert par le traité de Francfort vont renforcer sa légitimité et, accessoirement, remplir ses caisses de quelque 5 milliards de francs-or que la France s'est engagée à payer au titre de dommages de guerre. En annexant l'Alsace et la Lorraine, Bismarck élargit significativement les territoires de l'Allemagne.

Cette politique expansionniste se concrétise aussi dans le cadre de la préparation de la conférence de Berlin qui s'attache à dépecer l'Afrique, offrant à l'Allemagne une part copieuse à savoir : un territoire qui comprendra, en plus du Sud-Ouest afri-

cain, le Tanganyika, le Rwanda-Burundi, le Cameroun, le Togo, et une partie de la Nouvelle-Guinée.

Pour asseoir le pouvoir impérial, le Chancelier veut aussi « garantir l'ordre intérieur », ce qui signifie très concrètement briser la montée des socialistes qui commencent à obtenir de notables succès électoraux, en particulier avec l'élection de deux personnalités marquantes : August Bebel et Wilhelm Liebknecht, des amis de Karl Marx.

Bismarck n'ira pas par quatre chemins. En faisant voter les « lois socialistes », il va interdire le parti socialiste. Les sociaux-démocrates sont persécutés, souvent emprisonnés, ce qui entraîne une radicalisation du parti qui continue à exister dans la clandestinité.

Dans le même temps, Bismarck agite la carotte en reprenant plusieurs revendications présentes dans le programme socialiste et qui concernent essentiellement les droits sociaux et les assurances sociales.

L'intention est claire ; il écrit : « *Messieurs les démocrates joueront vainement de la flûte lorsque le peuple s'apercevra que les princes se préoccupent de son bien-être.* »

Ainsi, il dote l'Allemagne d'un système dit « moderne » de protection sociale.

Il crée la première assurance-maladie obligatoire pour les ouvriers de l'industrie dont le revenu dépasse les 2000 marks. La gestion des fonds est confiée à des institutions autonomes en majorité contrôlées par des représentants ouvriers qui doivent pour la première fois gérer un patrimoine collectif important.

La solidarité

Une loi sur les accidents du travail est votée, elle oblige les industriels allemands à cotiser à des caisses coopératives destinées à indemniser les victimes. Ainsi l'ouvrier devenu totalement invalide continue à toucher 66 % de son revenu, et en cas de décès, la veuve continue à en percevoir une partie.

Enfin, un système de retraite obligatoire est imposé par la loi sur l'assurance-vieillesse et invalidité.

La plupart de ces mesures restent pourtant minimales.

Toutes ces initiatives vont permettre la création d'un véritable système d'assurances sociales. Notons le fait qu'il privilégie la partie la plus forte, instituée et organisée de la classe ouvrière.

Des groupes entiers, souvent plus marginaux, sont oubliés; c'est là que va se cristalliser la pauvreté et la misère.



Le Chancelier

Les initiatives allemandes ont un retentissement considérable en Suisse. Les réalisations seront lentes, le système politique helvétique ne permet guère des avancées rapides et spectaculaires. Néanmoins, l'horizon est dessiné, il constituera un cadre de référence pour de nombreuses initiatives modestes et pragmatiques qui se développeront dans divers cantons en particulier le canton de Vaud.

Léon XIII et *Re- rum novarum*

Vers la fin du XIXe siècle, le canton de Vaud s'est construit une identité de grand canton rural. Il s'est affranchi de la tutelle bernoise, il s'affirme comme un pays Réformé, fièrement jaloux de son autonomie. Les catholiques sont tout à fait marginaux. Les débats religieux se développent plutôt au sein du protestantisme lui-même. Pour faire bref, la tension entre l'Église libre et l'Église d'État est complexe et sujette à rebondissements.

Reste que l'environnement est fortement marqué par les retombées du *Kulturkampf*. Par conséquent, ce qui se développe au coeur du catholicisme n'est pas sans influence sur les événements qui nous intéressent ici.

Au cours de la deuxième moitié du XIXe siècle, l'Église catholique est confrontée à de nombreux défis.

- Sa puissance temporelle se réduit considérablement.
- Son alliance avec les forces conservatrices et, souvent, royalistes l'a coupée des mouvements démocratiques.
- Elle est confrontée à l'hostilité explicite des mouvements porteurs de la libre pensée et du socialisme.
- En même temps, elle redoute d'être coupée du monde ouvrier en train de se construire et de s'organiser pour faire face à la violence, voire à la sauvagerie de l'industrialisation accélérée.

La solidarité

Un mouvement social catholique s'affirme en Allemagne avec Mgr Ketteler et se développe en France autour de La Tour du Pin et de Léon Harmel, en Autriche sous la houlette de Vogelsang, etc. Albert de Mun et ses divers partenaires (plutôt que disciples) s'engagent dans la lutte contre la pauvreté. Les mouvements « catholiques sociaux » en France, en Italie et en Espagne soutiennent la nécessité d'une correction du libéralisme et aspirent à voir les travailleurs prendre en charge leurs propres intérêts.

Ces courants inspirent ce qui va s'appeler l'Union de Fribourg, laboratoire dans lequel va s'élaborer le fameux texte du pape Léon XIII : l'encyclique *Rerum novarum*.

Le document est rédigé dans une perspective que l'on pourrait caractériser en deux mots : ni socialisme, ni libéralisme. Une grande partie de l'encyclique est consacrée à une réfutation de « l'erreur socialiste ». En premier lieu, la propriété privée est considérée comme un droit fondamental de l'homme : l'homme supérieur aux choses par son intelligence a « non seulement la faculté générale d'en user » mais aussi « le droit stable et perpétuel de les posséder ». Le pape affirme ensuite que l'inégalité est naturelle, les hommes sont différents par leur intelligence, leur talent, leur habileté, leur santé et leur force. On y trouve une certaine justification de la division de la société en classes. En revanche, il est estimé « honteux et inhumain [...] d'user de l'homme comme un vil instrument de lucre, de ne l'estimer qu'en fonction de la vigueur de ses bras » et de ne pas donner aux travailleurs un repos suffisant. Le pape mène aussi la lutte contre « l'individualisme issu des principes de la Révolution française ». La question du juste salaire est posée. Léon XIII estime que les lois divines et humaines réproouvent l'expl-

oitation de la pauvreté et de la misère. Le salaire doit être suffisant pour faire subsister l'ouvrier dans de dignes conditions. L'Église ne considère donc pas la force de travail comme une marchandise comme les autres. Sur le sujet de l'intervention de l'État, Léon XIII affirme, contre la doctrine libérale, que l'État a un devoir d'intervention dans le domaine économique, en particulier dans la défense des plus faibles. « La classe riche se fait un rempart de ses richesses et a moins besoin de la tutelle publique. Le peuple pauvre, au contraire, sans richesses pour le mettre à l'abri des injustices, compte surtout sur la protection de l'État ». En ce qui concerne les associations, le pape considère comme légitime le syndicalisme ouvrier.

L'encyclique a été interprétée différemment selon les familles politiques. Les catholiques libéraux ne remettent pas en question l'apport de la Révolution française, tant au niveau économique que social. Ils refusent l'interventionnisme de l'État et le salaire minimum, considérant la disparition de la misère comme une utopie, la charité seule pouvant constituer un palliatif. Gustave Théry, un avocat lillois catholique, rappelle que Jésus disait : « vous aurez toujours des pauvres parmi vous » et « l'humiliation de la pauvreté est voulue par Dieu ». Ces catholiques libéraux prônent plutôt le paternalisme comme solution à la détresse du monde ouvrier.

Les socialistes catholiques en revanche ont une lecture différente de *Rerum Novarum*. La justice sociale est considérée comme supérieure à la charité jugée inefficace. Ces catholiques sociaux réclament une intervention de l'État dans le domaine de la législation sociale pour améliorer le sort des ouvriers. Le sa-

La solidarité

laire juste est défini comme le salaire minimum pour pouvoir mener une vie honnête et il inclut le soutien à la famille.

L'encyclique et ses commentaires deviendront l'un des fondements de ce qui va s'appeler la Doctrine sociale de l'Église ; ils influenceront considérablement les programmes des partis et des syndicats qui se réclament de la tradition catholique. Sur un plan plus général, les effets seront plus modestes ; les positions « progressistes » de l'Église catholique sont reçues avec un certain scepticisme. Ainsi, Jean Jaurès accuse l'Église de conforter les classes dirigeantes en se faisant contrepoids du socialisme et d'essayer d'attirer à elle le monde du travail. Il écrira dans *La Dépêche de Toulouse* que « l'Église ne s'est tournée vers les faibles que le jour où ils ont commencé à être une force ».



Le Pape



Les portes de l'Hôtel de ville

En franchissant les portes de l'Hôtel de ville, les deux frères Charles avaient l'estomac noué ; ils n'étaient pas familiers des lieux. Par chance, le juge Despland, ami du Chancelier, leur avait proposé de les accompagner. Première surprise, il est à peine 20 heures et déjà des dizaines de personnes se pressent dans les couloirs, des visages familiers, mais aussi des inconnus dans les diverses tenues qu'arbore la bonne société. Plusieurs petits groupes se sont formés. On se connaît, et quelques rires décidés révèlent les réseaux d'amis et de familiers.

On entre dans la salle, on s'installe. Le juge Correvon, affable et décidé, se cale dans le fauteuil du Président. Il salue les participants, remercie Daniel Bridel qui a envoyé les invitations, indique qu'il a déjà compté 120 personnes présentes. Il remercie le syndic pour son hospitalité et passe immédiatement à l'essentiel, l'ordre du jour : la constitution de La solidarité, Société en faveur de l'enfance malheureuse et pour l'étude de questions sociales.

La séance a été minutieusement préparée. Les échanges préalables ont été nombreux. Les statuts ont fait l'objet de quelques débats dans deux séances de préparation.

Le Président rappelle les articles un et deux du projet de statuts qui définissent les buts de l'association en voie de création :

La solidarité

« But et constitution de la Société.

Article premier. - Le but de la Société est de poursuivre par tous les moyens légaux la solution de questions humanitaires.

Elle s'occupera en premier lieu de l'amélioration du sort des enfants malheureux. Elle provoquera ensuite l'organisation de caisses de retraite pour la vieillesse et pour les victimes d'accidents. La Société s'occupera en outre de diverses questions sociales, suivant leur urgence, telles que : La position économique de la femme, Rapports entre patrons et ouvriers, Coopération et participation aux bénéfices, Assistance publique, Épargne et assurances diverses, L'alcoolisme, Instruction publique, Impôts, etc.

Art. 2. - La Société agit en dehors de toute préoccupation de partis, de religions et de nationalités. »

Un échange nourri, finement orchestré par le président, permet à plusieurs participants de souligner l'urgence des actions à entreprendre, d'évoquer des situations de souffrance et de misère et, à d'autres, de suggérer des démarches susceptibles d'accélérer la récolte de fonds.

La discussion se poursuit pour fixer les considérants qui vont être publiés avec les statuts. Le texte suivant est adopté :

« Aimons-nous et aidons-nous les uns les autres.

Considérant que dans ce monde rien ne se fait si personne n'en prend l'initiative, que, d'un autre côté, pour mettre en pratique les idées émises ci-dessus, il est nécessaire que quelques citoyens s'organisent en société dans ce but.

Considérant en outre que cette œuvre n'a pour but de procurer ni honneur ni profit, il est fait appel à tous les hommes de cœur

qui voudront bien faire des sacrifices de temps et d'argent et faire preuve d'abnégation pour arriver au but proposé.

Attendu qu'il ne peut être question ici ni de parti politique, ni de religion, toutes les bonnes volontés seront acceptées avec remerciements, pourvu toutefois que toutes s'engagent à traiter les différentes questions à l'étude, au seul point de vue général, qu'il ne sera jamais question de personnalités, de nationalités ou de religions.

Dans ces conditions, il est formé sous le titre de : « *La Solidarité* » , une société ayant pour but de venir en aide à l'enfance malheureuse et de provoquer l'étude de questions sociales. »

Le Comité est élu par acclamation. Il est composé de 9 personnalités et d'un secrétaire :

Gustave CORREVON, juge cantonal, président

Samual CUENOD, syndic, vice-président

Charles DUFFOUR, employé de la Compagnie des chemins de fer de la Suisse-Occidentale et du Simplon, secrétaire

Paul JACOTTET, directeur de la Caisse populaire, caissier

Charles CHAPPUIS, employé de la Compagnie des chemins de fer de la Suisse-Occidentale et du Simplon

John BERNEY, Conseiller d'État

Charles BOICEAU, avocat

Camille DELESSERT, directeur des postes

Louis DEMONT, chef des secours publics

F. MAYOR-VINCENT, agent central de la Société vaudoise de secours mutuels

Louis Demont invite l'assemblée à se recueillir avec une pensée solidaire pour toutes les victimes des inondations dans la Broye, en particulier pour les familles qui ont perdu toutes

La solidarité

leurs récoltes. Il annonce un hiver très difficile : « Il faudra beaucoup de solidarité si nous ne voulons pas voir la faim rôder de village en village ! »

Le président remercie et formule des vœux. Un modeste et cordial verre de l'amitié se prolonge autour d'une crousille.

On comptera plus de 2700 Fr. récoltés en cette fin de séance : une fortune pour l'époque.

Quelques propos encore et cette journée se termine, il faut rentrer. Et il pleut encore.

Solidarité en temps de crise

Les deux frères Charles ne tentent pas de dissimuler leur soulagement et leur satisfaction. Les choses se sont bien déroulées dans un climat à la fois sérieux et chaleureux. On va pouvoir passer à l'action et soulager, en partie au moins, toutes ces détresses qui se présentent au quotidien, au moins à ceux qui acceptent d'ouvrir leurs yeux.

Pourtant, Charles Chapuis, l'employé des chemins de fer avoue son inquiétude : « J'étais préoccupé, répète-t-il, en ces temps de crise et de restructuration, les réactions des gens sont souvent imprévisibles. » Bien sûr, le Gothard venait d'être ouvert, en avril. Mais, à voix basse, on rappelait des faits qui avaient failli faire capoter la fête : plus de 300 morts parmi les ouvriers, essentiellement des Italiens, et ces quatre ouvriers grévistes abattus par les soldats envoyés par le gouvernement du canton d'Uri ; sans compter les blessures et les maladies.

D'autres rappelaient aussi l'amertume qui encadrait la fusion des chemins de fer en Suisse romande. On venait de vivre une fusion qui avait donné naissance à la Compagnie des chemins

de fer de la Suisse-Occidentale et du Simplon. Les parlements cantonaux intéressés à la fusion avaient ratifié le traité. L'assemblée des actionnaires de la SO avait approuvé les arrangements financiers.

L'exploitation du réseau incombait désormais à la Société suisse pour l'industrie des chemins de fer, entièrement dominée par les financiers franco-genevois. Ceux-ci attendaient des résultats rapides de leur opération grâce à un effort de rationalisation immédiatement entrepris : la limitation du nombre de locomotives en service et le licenciement d'une partie du personnel afin de limiter les frais d'exploitation. La SO semble dès lors sortie de ses embarras financiers. Mais, comme le remarque Jean Bouvier : « On vérifie alors, comment, aux époques de crise, les sociétés industrielles peuvent tomber aisément sous le contrôle des banques : l'appel réitéré au crédit, rendu nécessaire par les difficultés accrues d'exploitation, ne peut être satisfait par l'organisme prêteur sans garanties croissantes : l'établissement financier combine faveurs bancaires et moyens de contrôle. »

Charles Chappuis et Charles Dufour sont employés de la Compagnie des chemins de fer de la Suisse-Occidentale et du Simplon!; ils sont francs-maçons. Ils assurent la rédaction du rapport qui fonde le projet de création de *La solidarité*.

Patience des solidarités



(...) Je voudrais pas mourir
Sans qu'on ait inventé
Les roses éternelles
La journée de deux heures
La mer à la montagne
La montagne à la mer
La fin de la douleur
Les journaux en couleur
Tous les enfants contents
Et tant de trucs encore
Qui dorment dans les crânes
Des géniaux ingénieurs
Des jardiniers joviaux
Des soucieux socialistes
Des urbains urbanistes
Et des pensifs penseurs
Tant de choses à voir
À voir et à z-entendre
Tant de temps à attendre
À chercher dans le noir (...)

Boris Vian

Fondation de La Solidarité

Un projet en trois volets

Qu'est-ce qui a pu conduire cette centaine de personnalités à se réunir pour construire *La solidarité* ? Le moins que l'on puisse dire c'est que tous ces personnages sont marqués par la diversité. Sans doute, ce sont des gens aisés et cultivés. Mais l'on observe une réelle diversité des activités professionnelles ; en outre, les familles de pensée représentée sont nombreuses et correspondent à de multiples courants qui traversent toute la population. On note une forte, bien que discrète, présence des frères francs-maçons et un nombre relativement modeste de pasteurs ; ceux-ci deviendront cependant de plus en plus nombreux dans la première phase du développement de *La solidarité*.

Les pionniers n'ont pas ménagé leurs efforts pour élargir le champ des personnes sollicitées et engagées : « La misère d'une famille, comme la souffrance d'un enfant » appellent l'engagement de « tous les hommes de bonne volonté ».

Volonté d'efficacité

Une forte préoccupation anime les initiateurs, il s'agit d'être efficace et de donner une solide impulsion à des projets réalisables dans une certaine urgence. S'il le faut, l'État prendra le relais et se chargera d'instituer et d'inscrire dans la durée de véritables services. Pour la majorité de ces pionniers, il convient de « rassembler pour innover ».

La solidarité

Répétons-le, le souci d'efficacité habite les premières initiatives, il engendre une attitude qui revêt trois dimensions.

Lancer des idées sur la base de *réflexions et d'informations* approfondies.

Ne pas vouloir tout faire, et donc ne pas hésiter à *engager des projets* qui seront mis en oeuvre par d'autres partenaires, qu'il s'agisse du secteur privé ou des pouvoirs publics, au besoin en lançant des pétitions.

Pratiquer une sorte de *détection avancée des problèmes*, en évitant de les laisser atteindre des situations d'irréversibilité, de non-retour, de gravité porteuse de lourds conflits.

Pour détruire le paupérisme

Pour déplorer la présence de la pauvreté et le visage hideux de la misère, ils sont tous là ; pour souhaiter les éliminer ou au moins les chasser, ils sont encore majoritaires. Mais lorsqu'il s'agit d'adopter des mesures et de passer à l'acte, les différents clivages et les oppositions se manifestent. Entre les adeptes des principales religions et les libres-penseurs, entre les libéraux et les groupes socialisants, entre les « nationalistes » et les « universalistes », entre les nantis et les démunis, entre ceux d'ici et ceux d'ailleurs, entre les confiants et les méfiants, les occasions de clivage et de tension ne manquent pas.

Pour ceux qui choisissent de poser les hallebardes et de saisir la truelle, des compromis s'imposent.

Voici la forme qu'a prise le document de synthèse qui a permis la création de « *La solidarité* ». C'est dans cet esprit qu'il convient de le relire (à nous d'éviter les contresens et les anachronismes dans l'interprétation).

« Nous devons tous travailler, sans aucune exception; les riches, pour s'occuper et rendre des services à l'humanité; les pauvres, pour gagner honnêtement leur vie et celle de leurs enfants. Le travail est absolument nécessaire pour empêcher les humains de penser au mal, car l'oisiveté et la paresse sont la cause de tous les maux qui affligent l'humanité.

Travaillons donc avec goût et contentement et, après le travail, le repos sera doux et bienfaisant; sachons ainsi faire une juste répartition de l'un et de l'autre.

Il est évident que si chacun se trouvait dans les conditions que nous venons d'indiquer, nous pourrions dire, en toute vérité, que tout le monde serait heureux ici-bas.

Malheureusement, il n'en est pas ainsi; pour des motifs bien différents et souvent par notre propre faute, les vices se sont emparés de nous, nous dominent, nous font tomber dans la misère ; nos enfants souffrent, ont faim, ont froid; cela peut également se produire par suite de revers non mérités et pour d'autres causes qu'il serait trop long de rechercher ici.

Il faut alors, pour rétablir l'équilibre, que ceux d'entre nous qui le peuvent consacrent, volontairement, une partie de leur avoir pour sauver et venir en aide à une partie de la société, à une partie de nous-mêmes, puisqu'un membre ne peut souffrir sans que tout le corps ne s'en ressente, et que nous faisons partie de ce corps qui s'appelle l'humanité.

Nous devons, pour détruire le paupérisme qui ne fait que grandir, commencer par extirper ses racines; ce qui le fait propager, c'est naturellement la famille, comme la famille fait également propager le bien parmi ses membres.

En effet, les enfants de parents oublieux de leurs devoirs ou vicieux ont pour exemple le vice et l'inconduite : ils s'habituent

La solidarité

à vivre de charité, de vols même. Arrivés à un âge plus avancé, ils continuent le plus souvent à suivre le même chemin, et leurs enfants de même, s'ils ne deviennent pas pires.

Commençons donc par nous occuper de ces chers enfants de malheur, qui, en naissant, n'ont pas demandé d'être placés dans un tel milieu, et qui ne demandent, au contraire, qu'à être soulagés, aidés et ramenés sur la ligne droite du devoir.

Ce ne sont pas des aumônes que nous demandons; les miettes qui tombent de nos tables ne sont pas suffisantes pour remplir cette noble et grande mission.

Ce n'est pas non plus en vertu d'un droit établi par des lois humaines que nous venons vous demander de faire plus que des aumônes.

Nous vous le demandons au nom de l'humanité qui souffre et de l'intérêt social. Nous sommes tous frères, et quel est celui d'entre nous qui refusera un appui énergique à son frère ou aux enfants de son frère quand il se rappellera que nous devons leur faire ce que nous voudrions qu'ils fissent à nous-mêmes ? Qui est riche aujourd'hui et peut venir en aide à ses semblables, peut être pauvre et tomber dans la misère demain et être heureux : de recevoir de ses frères un soulagement à ses misères.

Que ceux qui le peuvent - et ils sont nombreux - prennent donc à leur charge les enfants malheureux dont les parents sont incapables, parce qu'ils sont dans le malheur, misérables ou dénutrés, d'en faire des hommes sérieux et moraux.

En faisant cela, nous éprouverons une satisfaction immense en nous rendant compte du bonheur que nous apporterons aux familles dans le malheur. Quelle douce occupation les heureux de ce monde trouveront dans la pratique d'un des devoirs les plus sacrés de l'homme, la charité large et bien comprise! »



Agir et innover

Les instruments sont en place. Les actions peuvent se développer. Il faut faire vite ; les demandes urgentes se pressent.

Sécher les larmes et protéger

On rapporte : «Au mois de mars, la maîtresse d'une des classes de l'école primaire de notre ville interceptait la lettre suivante, qu'une de ses élèves cherchait à remettre en cachette à l'une de ses compagnes. Elle lit : « Voici une petite lettre pour te dire que, depuis lundi, je n'ai pas déjeuné et je n'ai pas d'argent pour me nourrir. Je ne l'ai dit à personne, mais ne vas pas le dire à Marie. J'ai pleuré toutes les nuits depuis dimanche et je suis malheureuse avec ma maman. Personne ne le sait que toi. Mais tu sauras que si je ne vais pas aux promotions, j'irai au lac et je me noierai, car je n'ai pas 5 centimes pour une gomme. J'ai très faim. E. B. ». Ces lignes ont été remises au Comité de notre Société, qui a admis cette jeune fille au nombre de nos adoptés; elle est actuellement en pension dans un village du canton.

Le lourd choix des priorités

Quand les ressources sont limitées et que des choix s'imposent, on peut être amené à écrire ceci: «Il est beau d'adopter les vieillards et de les conduire en paix jusqu'au seuil de l'éternité; il est bien de soigner les maux incurables et d'en adoucir la souffrance; mais il est mieux, il est plus utile au groupe humain dans lequel la destinée nous a fait naître, de récolter les enfants,

La solidarité

car ils gardent en eux un avenir dont on peut se rendre le maître et le bienfaiteur. Cette glane à travers l'enfance malade, vagabonde, vicieuse, moralement abandonnée, sera peut-être une moisson opulente. (...) On n'a de belles forêts qu'à la condition de ne répudier aucun sacrifice pour fertiliser les pépinières.»

Un encadrement pour une bonne santé

« Pour que la surveillance des enfants placés par les soins de *La solidarité* soit plus efficace, le Comité décide de désigner à chacun d'eux un patron, qui aura pour mission de le visiter et d'adresser au moins trois fois par année un rapport sur le résultat de ses visites.» L'un d'eux, parmi les plus actifs, dresse un bilan: « Cette année, en juillet, 47 enfants des écoles lausannoises ont été envoyés au Grand-Mont. Les *petits colons* sont rentrés en ville avec des mines florissantes. Le poids moyen acquis pendant les vacances est de 1,350 kg. et la taille moyenne augmentée de 2 cm. Les dépenses sont plus que couvertes par une souscription et des dons ayant atteint 2150 Fr. »

La place des dames: «indispensables!»

Le rapport d'activité de 1896 note: « Pour la bonne éducation des enfants et en particulier des jeunes filles en apprentissage, la présence de dames dans le Comité de *La solidarité* paraît absolument nécessaire. Il est ainsi décidé de créer un Comité de dames.» Cette décision aura plusieurs effets significatifs.

Ainsi, l'assemblée ordinaire de l'année suivante «entend le rapport de M. Bemeq, avocat, professeur à l'Université de Lausanne, sur *la position économique et juridique de la femme*.

Après une discussion jugée intéressante, l'assemblée unanime décide de provoquer une pétition à l'adresse du Grand Conseil vaudois, demandant l'élaboration et l'adoption d'une loi assu-

rant à la femme mariée la libre disposition du produit de son travail.»

Une pédagogie du respect

Pour clore le XIXe siècle, *La solidarité* organise une assemblée générale qu'elle veut « chaleureuse ». Elle invite le Dr Dind à donner une conférence sur *L'éducation hygiénique de l'enfance* (nous sommes en 1899, quelle anticipation!). «Son exposé se termine en rappelant que l'hygiène intellectuelle a une importance aussi grande que celle du corps. Ne pas faire travailler l'esprit de l'enfant de trop bonne heure ; le laisser dormir jusqu'à ce qu'il se réveille lui-même ; ne pas l'exposer aux excitations et se souvenir toujours que les intelligences ne s'ouvrent pas toutes au même âge ; réduire le plus possible le nombre des heures de leçons des tout petits, avoir moins d'élèves par classe et remplacer la sévère discipline par une étude plus approfondie du cerveau de l'enfant : telles sont les conclusions de l'honorable conférencier, qui sont approuvées par l'auditoire.»

Promouvoir des institutions et apprendre à déléguer

La solidarité veut détecter les problèmes, elle promeut les démarches de prévoyance, mais elle ne «veut pas tout faire». Elle s'engage pour favoriser la création de diverses institutions dont on peut retenir trois exemples indicatifs :

- En 1884, pétition à la Constituante sur l'assistance publique dans le canton de Vaud, aboutissant à la création de *l'institution cantonale en faveur de l'enfance malheureuse et abandonnée*.
- Étude et mise en œuvre d'une « *Société d'assurance en faveur des orphelins* » qui conduira à la création de « *La Paternelle* ».
- Étude pour la création d'un « *Établissement d'observation, pour enfants à comportements difficiles* ».

Et déjà la peur des abus...

Dans le canton de Vaud, aussi, le pauvre est suspect. *La solidarité* se doit de réagir ; selon certains, la crédibilité de son action est en jeu. Elle soutient donc la création d'un « Bureau central de renseignements pour la bienfaisance », qui devrait « détecter et éradiquer » les abus. Après le vote de l'assemblée, Marc Schneider, un comptable, hausse les épaules en murmurant : « Puisqu'il faut passer par là... »

Anticiper

La détection avancée des problèmes de société est une tâche de longue haleine. Il convient d'oser prendre en considération des questions controversées ou frappées par le déni. *La solidarité* n'a pas reculé devant les difficultés et les risques associés à de telles démarches.

Une sélection de titres des conférences-débats annuelles offre une bonne indication sur cette volonté permanente d'anticiper :
La situation de l'enfant dans le nouveau code civil suisse - Le placement des enfants pauvres à la campagne - Le travail social en Suisse - Comment se développe l'intelligence de l'enfant ? - Les parents et l'école - Le sort des enfants en cas de divorce - La formation professionnelle de la jeunesse - Le service médico-pédagogue vaudois.



Pour demain

La promotion de la solidarité : le choix et une action

Valorisée par les politiques sociales contemporaines, l'idée de solidarité est peut-être à son apogée au milieu du vingtième siècle dans une de ses dimensions au moins. Elle constitue l'âme de l'action sociale et développe ses conséquences dans tous les domaines. Mais si l'apogée constitue toujours la meilleure approche de la perfection, elle est aussi le commencement du déclin. La solidarité n'y échappe pas.

En fait, comme l'égalité, la solidarité est paradoxale : peu y croient, tout le monde la veut. Cette ambivalence apparaît également dans le choix effectué pour dispenser la solidarité, entre le rôle prédominant de l'État ou le cadre plus restreint d'une communauté traditionnelle, ou encore dans une relation face à face. Ainsi, la solidarité n'est pas séparable du cadre dans lequel elle s'exerce. Il en résulte des types variés de réseaux solidaires, courts, longs, ou partiels, auxquels les citoyens sont plus ou moins sensibles et dans lesquels ils se reconnaissent ou non. La solidarité se joue dans les groupes de vie, la famille ou la vie locale. Elle s'exprime dans la solidarité nationale, prolongement des solidarités de proximité. Elle prend force dans le groupe de travail, dans les antagonismes sociaux et la solidarité de classe, le mutualisme et la solidarité socioprofessionnelle.

La solidarité

Au-delà du vœu

L'essentiel se joue dans la mise en place. L'aspect technique prend ici le pas et demeure fondamental. En effet, les dysfonctionnements des solidarités peuvent avoir des explications diverses. Ils peuvent, le plus souvent, être profondément réduits. La solidarité est un mouvement, elle est marquée par les interrogations, elle est incontournable dans une société en quête d'un minimum d'identité et d'harmonie.

Pour demain : *La solidarité* répond à des urgences

Dès ses origines et tout au long de son histoire, La solidarité n'a jamais souhaité devenir une structure lourde qui aspirerait à prendre en charge « tous les problèmes du temps ». Elle s'est profilée comme une initiative soucieuse de pratiquer l'aide immédiate, d'apprendre « au contact avec la vie » et de proposer des solutions aux problèmes souvent nouveaux qu'elle découvrait.

Pour demain : *La solidarité* est simple d'accès

Les dictionnaires assimilent souvent le pauvre et le démuné (celui qui manque de moyens, de ressources, de « munitions »). On devine qu'il est plus à l'aise dans des rapports simples, directs et personnalisés. Les bureaucraties le repoussent. On sait que nos sociétés « managées » et technicisées peinent à rester accueillantes et accessibles, surtout pour les femmes et les hommes qui ne disposent pas de tous les codes pour se mouvoir dans les labyrinthes administratifs.

Pour demain : *La solidarité s'adonne à la détection des problèmes*

En quelque sorte, elle a pratiqué ce qui est devenu vers la fin du XXe siècle une pratique qui s'est solidement répandue dans les domaines de la science et de l'action sanitaire et sociale : la détection avancée. Elle consiste à observer les développements intervenant dans la science, l'économie et la société en général. Elle porte non seulement sur les courants principaux généralement admis, mais aussi sur des mouvements marginaux porteurs d'avenir.

L'objectif est de discerner les avantages et les risques de certains développements autant que possible dès le moment où ils s'opèrent, afin de pouvoir décider les mesures correspondantes destinées à stimuler ou à limiter l'accomplissement de ce développement.

La solidarité a été fortement consciente du fait que certaines mesures produisent des effets immédiats, mais que, très souvent, ceux-ci ne se manifestent que dans le long terme. Les omissions d'aujourd'hui peuvent avoir de lourds effets demain. Dans ces conditions, l'exercice de nos responsabilités privées et sociales doit pouvoir s'appuyer sur un effort résolu de détection avancée des problèmes sociaux.

Pour demain : *La solidarité s'engage pour promouvoir la qualité des relations entre les générations*

On n'a pas encore exploré toute la portée de cet événement majeur qu'est le considérable et récent allongement de l'espérance de la « vie en bonne santé ». Ces longs parcours promis au plus

La solidarité

grand nombre appellent aussi une réinvention des pratiques de la solidarité.

La cohabitation de quatre générations est un événement considérable et absolument nouveau dans l'histoire de l'humanité. Inutile de préciser que ce « cadeau du temps » comporte sa part de risques et qu'il nous incombe d'inventer de nouvelles formes du vivre ensemble cultivant les appétits de découverte et de convergence, mais aussi en respect résolu des différences. La solidarité s'imposera à ce prix.

Le terme de solidarité intergénérationnelle renvoie à l'ensemble des échanges entre les générations. Il privilégie principalement deux champs : les réseaux d'entraide au sein de la famille et les structures administratives régulant les transferts entre les générations, souvent dans une vision économiste. Mais les critères économiques ne sont pas les seuls à être pris en compte pour apprécier les solidarités intergénérationnelles. Les liens d'entente et d'entraide sont également développés dans la sphère associative.

Pour demain : La solidarité s'engage dans la lutte contre la solitude subie

Des études solides ont conduit à parler de la foule solitaire, de ces sociétés urbanisées dans lesquelles l'individu atomisé souffre trop souvent d'une pesante solitude subie qui peut l'entraîner sur les chemins de l'exclusion.

Le risque est réel et il n'est pas près de s'estomper. Il convient de faire face. La mobilité, l'autonomie, l'indépendance tout cela a son charme, mais porte en lui le risque d'être exposé à la solitude. Souvent, les défis nouveaux résident dans cette nécessité

de consolider les solidarités associatives, de soutenir les initiatives porteuses de convivialité, d'échanges et de partage. L'horizon: inventer de nouvelles modalités du vivre ensemble.

La solitude est une construction sociale liée aux transformations induites par la généralisation de la société industrielle et les formes les plus récentes de l'internationalisation. L'émergence du risque de solitude est liée à plusieurs facteurs (démographie, divers types de mobilité, interculturalisme, rénovations urbaines et territoriales, etc.)

Mais il y a bien pire que la solitude « subie ». C'est le sentiment trompeur d'avoir des amis, d'être entouré et épaulé, telle une imposante bâtisse édifiée sur un sol erratique. Et de se retrouver effondré et nu, une fois soufflés les premiers vents de la tempête. En attendant, l'amitié pour elle-même tend à se raréfier. Il faut dire qu'au pays du « profit immédiat et des faveurs des médias » on n'a que peu de cas à s'encombrer de l'amour platonique d'un frère humain au-dessous de son échelon social.

Pour demain : *La solidarité soutient l'apprentissage du « vivre ensemble longtemps »*

Retenons le mot « apprendre ». Bien sûr, certains esprits bien informés rassurent et insistent avec raison sur le fait que les sociétés développent une grande capacité d'adaptation, voire d'innovation. On ne peut que s'en féliciter. Il s'avère cependant utile et bienvenu de garder les yeux ouverts et de détecter les « ratés » de l'adaptation. La révolution industrielle et les coryphées du Progrès promettaient beaucoup à la fin du XIXe siècle. Mais les chemins étaient jonchés de « laissés-

La solidarité

pour-compte ». La solidarité s'est levée pour apporter sa pierre, qui a pris parfois la forme d'une opération de sauvetage.

Qu'advient-il demain ? Quels défis conviendra-t-il de relever ? La question est inscrite au menu de celles et ceux qui choisissent de s'inscrire dans le sillon ouvert par 130 ans d'exercice de la solidarité.

Là encore, il faudra inventer, il faudra aussi partager ses expériences, ses savoirs et son savoir-faire. De solides démarches d'échange et d'information s'imposent. Les instruments et les canaux sont nouveaux, le moteur reste la volonté des acteurs, la force de leurs convictions et leur appétit d'habiter des tables conviviales.

L'enjeu va consister à vivre ensemble et longtemps dans une société à quatre générations. Cela semblait être un « désir » ; reste à garantir les conditions de la mise en oeuvre. Dans ce contexte, la prise en considération sérieuse et résolue de l'ambivalence s'impose et doit être assumée. La lutte contre l'apparition et la multiplication des ghettos devient une priorité. Un défi majeur du XXI^e siècle consistera à inventer et apprendre de nouvelles formes d'expression et de consolidation des rapports entre les générations.

Quels horizons pour l'action de *La solidarité* ?

Célébrer un anniversaire, c'est souvent s'accorder un instant de pause pour risquer un bilan et dessiner des perspectives. Une institution telle que La solidarité se doit de ne jamais perdre de vue son projet originel qui est de répondre à l'urgence. Sur cette base, il lui appartient aussi d'anticiper les problèmes de demain,

avec modestie sans doute, mais avec toute l'attention éclairée qu'implique le projet de servir longtemps.

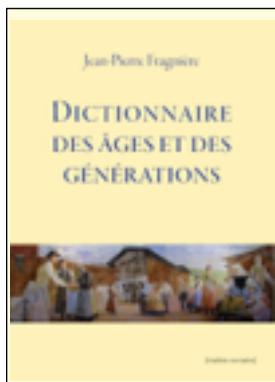
Trop de nos contemporains dilapident leurs énergies dans la crainte des malheurs qui n'arriveront pas... Il nous appartient, sans doute, dans la ligne ouverte par les pionniers, de saisir la truelle pour définir et construire les conditions d'une société qui ose fonder son optimisme sur l'invention, l'entraide et le partage.

**Tout cela ne tombe pas du ciel.
Cela s'apprend, se discute et se partage.**



Sculpture: Marie-Chantal Collaud

Pour votre documentation



Dictionnaire des âges et des générations

Jean-Pierre Fragnière

386 pages, 16x24 cm, relié, Éd. Réalités sociales, Lausanne, 2012 - CHF 49.-

La question des générations s'est imposée dans le débat public comme dans le champ de la recherche et de l'enseignement. L'année 2012 a été proclamée « *Année européenne du vieillissement actif et des solidarités entre les générations* » par le Parlement européen.

Ce dictionnaire vient apporter un nouveau service. Il est conçu comme un outil de travail et une ressource pour promouvoir l'action et l'exercice des solidarités. - Plus de 1200 termes définis et illustrés. - La présentation de 300 personnes engagées dans le domaine (étude, recherche, enseignement et action) - Un glossaire français/allemand et allemand/français de plus de 1000 mots. - Plus de 300 institutions et organismes engagés dans la mise en oeuvre des services proposés aux différentes générations. - Près de 500 sites web présentés avec une appréciation.

Jean-Pierre Fragnière

Solidarités entre les générations

148 pages, Éd. Réalités sociales, Lausanne, 2010 - CHF 26.-

Une société qui change de visage • Le temps, les risques, les peurs et la mort • Solidarités privées, solidarités publiques • Contre les

En librairie et sur le site : www.socialinfo.ch



La Fondation
La solidari-

LES MEMBRES DU CONSEIL DE FONDATION - 2012

Mme Christiane BOLANZ, Présidente
Me Pierre-Ami BERNEY, Secrétaire
M. Axel VON FELTEN, Trésorier
Mme Marie-Françoise MULLER, membre
Mme Marie-Thérèse STERN, membre
M. Pierre BEGUIN, membre

Administration :

Mme Marylise FRAGNIÈRE
Tél. 021 616 16 60
courriel: fondationlasolidarite@hotmail.com

Les 5 derniers présidents :

M. Marc-Henri MORATTEL, Juge de Paix
M. Carlo DE MERCURIO, Gestionnaire d'entreprises
M. Etienne VODOZ, Juge cantonal
M. Jean-Daniel CRUCHAUD, Municipal, Lausanne
M. Pierre TILLMANNNS, Conseiller national

Dons :

CCP : 10-250-6 - Lausanne

Au soir du 24 octobre 1882, à l'Hôtel de Ville de Lausanne, une centaine de citoyens se réunissent et adoptent les statuts de
« *La solidarité* »

(Société en faveur de l'enfance malheureuse et pour l'étude de questions sociales).

130 ans ! Pas un feu de paille.

Une source d'idées et d'initiatives à l'origine d'une partie notable des institutions sociales.

Il nous appartient, dans la ligne ouverte par ces pionniers, de saisir la truelle pour définir et construire les conditions d'une société qui ose fonder son optimisme sur l'invention, l'entraide et le partage.



www.socialinfo.ch